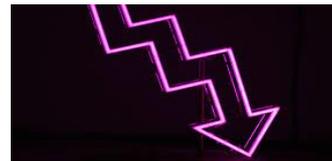


# Plan Schéma Directeur IMMOBILIER

**«Scale up», « save the growth »,  
peu importe les anglicismes, le constat  
pour les salariés est toujours brutal !!!**

**Encore et encore plus d'économies...**



La Direction dans son obsessionnelle quête de gains économiques, a fait le choix de passer par des réductions de coûts. Le **Plan Schéma Directeur** de l'Immobilier n'échappe pas à la règle. La direction rationalise, optimise, et compte sur la résilience des salariés pour éviter une nouvelle crise sociale. D'ailleurs pour la CGT FAPT, tout est dit dans « sauvons la croissance », il n'y a aucune notion de conquête, aucune volonté de développement. Les choix erratiques de la Direction ressembleraient à un sauvetage : plans sociaux, délocalisations, co-entreprise déconsolidées du Groupe. Orange subit une « ALCATELisation ». Officiellement, c'est pour mieux se recentrer sur nos activités, pour la CGT, la société se recroqueville pour mieux s'éparpiller façon puzzle.



**Les conditions de travail des salariés malmenées...**

La CGT comprend qu'une spirale infernale est enclenchée. Il s'agit d'une opération financière machiavélique, qui a débuté par une saignée de l'emploi, toujours d'actualité, et continue avec la mise en place du télétravail. L'incidence sur le PSDI est perverse. La CGT constate que le regroupement des salariés restants sur des sites sous-dimensionnés et/ou plus éloignés les pousse à demander encore plus de télétravail ou à quitter l'entreprise. La boucle est bouclée, l'organisation du travail est mise à mal, avec l'augmentation de la charge de travail, l'isolement, le management à grande distance, pour aboutir à une perte de sens au travail. La CGT le voit, l'entend et le dénonce quotidiennement, au vu des innombrables remontées terrain.

Le plan stratégique 2025 prévoit de réduire le volume du parc tertiaire de 30% à 1 410 000 m<sup>2</sup>. Ces m<sup>2</sup> souvent en centre-ville vont permettre à l'entreprise de récupérer des millions d'euros. Sur ces gains escomptés, l'opacité est totale... Que deviendra cette manne ???!!! S'en servir pour des NAO exemplaires serait logique au vu de l'impact négatif de ces PSDI sur les conditions de travail des salariés.

La Direction prétend que ces nouveaux bâtiments correspondent aux attentes des salariés grâce à leur environnement spécifiques, appelés aussi dynamiques. Pour la CGT, tous ces nouveaux sites entraînent dépersonnalisation, surface réduite à 5 m<sup>2</sup>, bruit, difficultés à se concentrer. La norme aujourd'hui est de faire entrer 10 salariés sur 6 positions de travail. Les 4 sur le carreau peuvent toujours aller faire un baby-foot. Au fur et à mesure des concentrations, tout devient trop exigü, des parkings aux bureaux en passant par la cantine. **La CGT exige des retours d'expérience sur les SDIT afin d'évaluer le ressenti des usagers sur cette nouvelle organisation.**

### **Un flicage plus resserré...**

La Direction pourra toujours compter sur son nouvel outil l'hyperviseur. L'Hypercontrôleur est censé répondre à toutes les problématiques. La Direction se charge déjà de faire disparaître des équipes entières, il ne s'agit pas d'accélérer le processus. Pour la CGT, ce qui est inacceptable c'est que l'action de cet outil n'ait aucune incidence sur la sécurité des salariés sur site, et ce malgré son intrusion quasi permanente dans nos activités professionnelles. La CGT exige la présentation d'un premier bilan de cette opération de comptage débutée sur 25 sites, il y a un peu plus d'1 an.



### **Un plan Carbone au détriment des salariés...**

Le Plan « Dirigeons l'avenir », a prévu de diminuer de 45% l'empreinte carbone d'Orange entre 2020 et 2030. La Direction sait émettre des hypothèses de gains carbonés par m<sup>2</sup> libéré dans les PSDI, soit 13kg de CO<sup>2</sup> par m<sup>2</sup> par an. La CGT s'interroge sur la non-application de ce barème pour les salariés en télétravail. Pour la CGT, que l'on prenne 4 ou 6 m<sup>2</sup> par salarié, multiplié par 35 000 télétravailleurs réguliers et 12 000 occasionnels, cela représente plusieurs millions de tonnes de CO<sup>2</sup> par an... Ce n'est pas anodin ! La Direction a réalisé avec succès sa première émission obligataire de 500 Millions d'€uros sur ce thème. Mais sur quelle base, et par souci d'honnêteté peut-on cacher ce bilan CO<sup>2</sup> lié au télétravail, surtout refusé d'en tenir compte dans l'empreinte carbone de l'Entreprise ? La CGT demande que l'entreprise prenne ses responsabilités et intègre ce bilan !

Rappelons que le montant de l'allocation forfaitaire télétravail est fixé à 2,60 € par jour de télétravail et 57,20 € par mois, nous rappelons aussi les coûts de l'énergie avec leurs augmentations successives de ces derniers mois. Nous exigeons légitimement la revalorisation de l'indemnité télétravail à Orange !

**La CGT FAPT ne peut être complice de ce PSDI, tant que l'entreprise ne verra que son profit au détriment des salariés.**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)

